



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/043

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 3

Objet : Classement du buffet et sa double façade de tuyaux de l'orgue de la collégiale de Briançon.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de suffrages
exprimés :** 28

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

L'église collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas de Briançon, édifice tricentenaire, classé Monument historique et inscrit sur la liste du Patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban, possède un orgue en de nombreux points remarquable.

Construit en 1776 par les facteurs d'orgues Joseph Vetter et Domenico Galligari et installé dans un buffet de mélèze à deux corps réalisé par les menuisiers André Vincent et Jean-Claude Obert de Briançon, il est à ce jour le seul instrument existant attribué à Joseph Vetter. En 1895, l'orgue d'origine étant trop délabré, on débarrasse les anciens tuyaux en ne préservant que les tuyaux de façade, et on installe un instrument issu de la maison F. Mader. Il s'agit d'un petit orgue de onze jeux provenant de l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Diverses interventions ont eu lieu jusqu'à ce jour, notamment en 1938 par les établissements Jacquot-Lavergne, et en 1970 par Henri Saby.

Au vu de ces éléments historiques (source Association des Amis de l'orgue), des avis formulés par différents experts (Ministère de la Culture, Académie de l'Orgue de Pinerolo, organiers) ainsi que du récent rapport de visite de M. Colin technicien-conseil agréé de la Direction Générale des Patrimoines auprès du Ministère de la Culture, la démarche étant appuyée par le prêtre affectataire et par l'Association des Amis de l'orgue de la collégiale, il semble souhaitable d'engager une procédure de classement au titre des Monuments Historiques de l'ensemble buffet et double façade de tuyaux anciens de l'orgue de la Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Nicolas. Cette demande est formulée pour compléter l'unique protection actuelle du seul buffet à ce jour inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 17 août 1999.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner son autorisation pour le classement du buffet et de la double façade de tuyaux anciens de l'orgue de la collégiale de la ville,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM